

leur a été assigné. Celle de *Cologne* n'en aura point; les Magistrats de cette Ville sembloient avoir résolu de maintenir leurs Privilèges, & attendre plutôt l'extrémité, si l'on avoit voulu les requérir à cet égard, que de donner un consentement qui auroit pu préjudicier aux autres Villes de l'Empire. Mais ils ont trouvé plus convenable de s'adresser aux Etats Généraux des Provinces - Unies des Pays-Bas, pour les prier de s'employer auprès de la Cour de France, afin que leur Ville fût exemte de donner des quartiers d'hiver, & par là ils ont mieux réussi. La France a eu tous les égards possibles pour la demande des Etats Généraux.

XIX. En même-tems que les Commissaires François ont réglé les quartiers d'hiver pour l'Armée du Maréchal de Mallebois, ils ont pris les mesures nécessaires de côté & d'autre pour que cette Armée ne manquât ni de vivres ni de fourrages, & le tout a été précédé d'un Cartel arrêté à *Nurnberg* le 4. Octobre entre la France & le Cercle de Franconie. En conséquence de ce Cartel, qui contient onze articles imprimés en François & en Allemand, tous Cavaliers, Fantassins, Dragons & Hussars, ou tous autres prenans solde du Roi Très-Chrétien, ou du Cercle de Franconie, qui désertent de leurs Drapeaux & Eendarts, soit des frontieres de France, ou de quelque lieu qu'ils se trouveront dans les Etats dudit Cercle de Franconie, ou des Etats de France, seront arrêtés sur le champ réciproquement, & remis entre les mains des Troupes de S. M. T. C. ou du Cercle de Franconie &c.

On a aussi jugé à propos de construire deux Redoutes qui ont été garnies d'Artillerie, afin
de

*Cartel entre
la France &
le Cercle de
Franconie.*